



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

# Le Cerf élaphe

## Description générale

Nom commun : cerf élaphe  
 Nom latin : Cervus elaphus  
 Classe : / Ordre : Artiodactyla / Famille : Cervidae  
 Mode de vie : animal diurne, le cerf élaphe est plus facilement observable à l'aube et au crépuscule en lisière de forêt ou dans les clairières.

## Caractéristiques

Taille : 150 cm au garrot  
 Poids : jusqu'à 300 kilos  
 Régime alimentaire : herbivore  
 Espérance de vie : de 12 ans à 20 ans

## Conservation et protection

Le cerf élaphe n'est pas considéré comme une espèce menacée mais elle est néanmoins victime de la perte et de la dégradation de son habitat : le cerf élaphe a besoin de grandes forêts (2 000 à 3 000 hectares) pour qu'une harde puisse trouver à la fois l'alimentation et les refuges nécessaires à sa survie. En Vendée, l'espèce est présente uniquement dans la forêt de Mervent-Vouvant qui est avec ses 5 500 hectares le plus grand massif forestier du département.

## Le cerf élaphe

Son nom est un pléonasmе, car « élaphe » signifie déjà « cerf » en grec. Ses oreilles effilées sont aussi longues que la moitié de sa tête. Il possède des pattes très fines qui lui permettent de courir rapidement (jusqu'à 70 km/h) et de faire d'impressionnants bonds. Son pelage épais varie en fonction des saisons, du brun roux l'été au brun gris l'hiver.



## Le saviez-vous ?

Le brame du cerf soit la saison des accouplements se déroule de la mi-septembre au début du mois d'octobre. Le mâle pousse d'impressionnants cris que l'on appelle « brame du cerf » afin de délimiter son territoire et d'attirer les biches. Pendant cette période, des précautions particulières s'imposent aux promeneurs pour assurer la quiétude des animaux : ne pas s'écarter des chemins forestiers, ne pas s'approcher des animaux et ne pas amener son chien, même tenu en laisse dans les forêts concernées.